

# LE VÉRIDIQUE

## OU COURIER UNIVERSEL.

Du 10 FLORÉAL, an 5<sup>e</sup>. de la République française.  
(Samedi 29 AVRIL 1797, (vieux style.)

(DIGERE VERUM QUID VETAT?)

*Découverte d'une conspiration jacobite, à Berlin. — Conduite généreuse de Buonaparte, à l'égard des habitans du village ou Virgile a pris naissance. — Réfutation des calomnies débitées contre le nouveau tiers du corps législatif. — Réflexions sur la motion d'ordre de Boissy, concernant le jugement des émigrés. — Réclamation en faveur des marins.*

### CHANGEMENT DE DOMICILE.

Les lettres et avis pour l'abonnement de ce journal, doivent maintenant être adressés au directeur du V<sup>er</sup>idique, rue de Tournon, n<sup>o</sup>. 1123.

### Cours des changes du 9 floréal.

Amst. . . . . 60 $\frac{1}{2}$ 61 $\frac{1}{4}$	Souverain . . . . . 33 17
Hambourg 189 1987	Esprit . . . . . $\frac{1}{2}$ 450
Madrid . . . . . 11 8 9	Eau-de-vie 22 350
Cadix . . . . . 11 6 9	Huile d'olive . . . . . 29
Gènes . . . . . 92 $\frac{1}{4}$ 91	Café . . . . . 42
Livourne. 101 $\frac{1}{2}$ 100	Sucre d'Hamb. . . . . 55
Basle. 1 $\frac{3}{4}$ 3 $\frac{1}{4}$	Sucre d'Orl. . . . . 51
Or fin . . . . . 102 10	Savon de Mars. 20
Lingot d'arg. 50 12 6	Chandelle . . . . . 13
Piastre . . . . . 5 5	Lyon. . . . . au pair à vue.
Quadruple . 79 7 6	Inscription. 15
Ducat d'Hol. . 11 8	Mandat. . 1 l. 6 s.

### NOUVELLES ÉTRANGÈRES.

#### PRUSSE.

Berlin, 31 mars.

Il vient d'être découvert un complot dont les ramifications s'étendoient déjà sur plusieurs provinces de la monarchie prussienne, et qui avoit pour objet d'y mettre en exécution les principes les plus affreux du jacobinisme. Une grande quantité de personnes de tout rang, sur-tout de la Silésie, de la Prusse et de la Poméranie, sont impliquées dans ce complot. L'un des plus actifs instigateurs a été renfermé à Spandau, où il sera suivi de près par un grand nombre de ses complices.

#### HOLLANDE.

La Haye, 21 avril. Enfin l'assemblée nationale touche au but de ses travaux; la constitution est sur le point

d'être achevée: il ne reste plus de point important à soumettre à la discussion, si ce n'est la division du territoire et le titre des colonies; quant au grand nombre d'articles qui avoient été renvoyés à des commissions, il y a toute apparence qu'ils passeront d'emblée, et que la constitution sera terminée dans les premiers jours de mai.

Il a été décrété dans la séance du 18 avril, sur un rapport de Schimmelpenninck, que le président de la haute-cour nationale seroit choisi par la chambre des anciens, parmi les membres de cette cour, et qu'il seroit inamovible.

Dans la séance du 19, on a lu une lettre du comité des Indes Occidentales, annonçant que trois vaisseaux anglais ont tenté une attaque contre Saint-Eustache, mais qu'ils ont été repoussés avec perte. Le gouverneur de Saint-Eustache se loue beaucoup d'un corps français, presque entièrement composé d'hommes de couleur qui avoit été envoyé au secours de cette colonie, par Victor Hugues, et qui a puissamment contribué à sa défense.

### RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

PARIS, 9 floréal.

L'éfronterie de Poulitier devient tous les jours plus grossière et plus insolente. On se demande ce que peut vouloir un homme qui semble se jouer avec son propre avilissement, et qui, sans fanatisme et sans véritable esprit de parti, ne soutient les opinions les plus horribles que pour les traduire en épigrammes bouffones, et se faire l'arlequin des égorgeurs?

Aujourd'hui c'est contre les députés qui vont entrer au corps législatif, que se déchainent ses burlesques fureurs: *Arrivez donc*, dit-il, *intépides agens du mannequin royal, acolytes d'un chef sans courage*, etc. *Nous rirons de vos manœuvres; et pour les déjouer, il ne faut qu'un jour, et le pas de charge.*

Voilà les abus et la honte de la liberté de la presse: voilà le style habituel de cet insigne calomniateur.

Mais si son impudeur est plus remarquable, parce qu'il a tous les jours la plume à la main, l'atrocité de

( 2 )  
parti qu'il sert, n'est point du tout exagérée dans ses feuilles.

Peindre tous les nouveaux députés comme des royalistes qui n'attendent qu'une occasion favorable pour faire la contre-révolution; calomnier les assemblées primaires et les assemblées électorales; environner le directoire de fausses terreurs; se flatter de l'espérance d'un coup de main qui rameneroit au corps législatif tous les anciens conventionnels sur les cadavres des deux nouveaux tiers, tel est l'esprit, telle est la conduite de ces execrables scélérats.

Mais grâce aux bonnes dispositions du gouvernement qui, enfin, a ouvert les yeux sur les préjugés qu'ils lui faisoient, le nouveau tiers pourra confondre la calomnie qui le précède, et l'attend sur le seuil de l'assemblée.

On verra alors si ceux qu'elle peint comme des contre-révolutionnaires, ne seront pas les amis les plus zélés et les défenseurs les plus ardents de la constitution. Eh! quand il seroit vrai qu'il se trouvât parmi ces nouveaux députés des hommes qui auroient pu regretter les anciennes institutions, croit-on qu'ils ne sauroient point faire à l'impérieuse nécessité et au besoin de l'ordre, le sacrifice de leurs souvenirs? Après tout, à quoi se réduisent les souvenirs qu'on leur reproche? C'est un sentiment profond de la justice et de la règle qui leur a fait tourner leurs regards vers des tems plus heureux et plus tranquilles, lorsqu'une anarchie dont on ne pouvoit prévoir la fin, sembloit devoir engloûtir la France par tout convertie d'échafauds et de sang. Le cahos révolutionnaire s'est dissipé, l'ordre a reparu; un gouvernement fondé sur des principes s'est élevé; au défaut du tems qui consacre les institutions, la nécessité commande de le maintenir, de le respecter, de l'entourer de tous les hommages et de tous les dévouemens; elle le commande, sous peine de voir encore la France déchirée par les plus épouvantables convulsions, et le sang français ruisseler de nouveau; et l'on pourroit s'imaginer qu'afin de substituer un gouvernement à un gouvernement, un ordre de choses à un autre, les hommes sages, éclairés, honnêtes que la France entière vient de choisir, et qu'elle appelle à consolider la tranquillité publique, voudroient courir les chances terribles d'une entreprise qui sûrement ne réussiroit pas, et dont le succès, s'il étoit possible, seroit nécessairement acheté par des malheurs incalculables.

Non, ces amis de l'ordre qui vont travailler à perfectionner notre législation, et à cicatriser les plaies de l'état, ne viendront point avec des intentions hostiles; ils oublieront jusqu'aux malheurs qu'ils ont essayés dans la révolution, et portant sur notre nouvelle constitution ce zèle d'harmonie sociale qui leur a fait détester nos troubles, et regretter peut-être qu'on ait acheté au prix de tant de sang et par tant d'horreurs, les résultats de la révolution, ils trouveront dans ces horreurs même et dans les maux affreux que nous avons soufferts, des raisons de chérir davantage et d'embrasser avec plus d'affection un ordre de choses qui peut assurer la tranquillité publique, et qui a coûté si cher. Ils le défendront contre les attaques de tous les factieux; ils ne souffriront pas qu'on viole impunément des loix marquées du sang de tant de guerriers, et de tant de citoyens, convaincus que le plus sûr moyen d'affermir une constitution naissante, c'est de la faire observer à la rigueur, et qu'un gou-

vernement qui ne se conforme pas scrupuleusement à sa règle n'est qu'une anarchie d'autant plus dangereuse, qu'elle marche à l'ombre des loix.

Les seuls amis de l'anarchie et du désordre doivent craindre le nouveau tiers; et ce sont eux seuls, en effet, qui le calomnient; les hommes vraiment attachés à la constitution, et les chefs du gouvernement méprisent leurs clameurs; ils savent quelle est la force du nouvel ordre de choses; que les hommes choisis par la nation, ne sont pas des insensés; et qu'on ne peut avoir le projet d'abattre ce qu'on auroit à peine le pouvoir d'ébranler.

Quelques journaux ont dit que Garat avoit essayé quelques petits désagrémens dans l'assemblée électorale de Versailles. Il s'explique aujourd'hui dans la *Clef des Cabinets*, et donne des détails sur ce qui s'est passé dans cette assemblée. Il résulte de son très-long article, qu'en effet, il a été désigné de toutes parts, comme l'insigne qui a notifié le décret de mort à Louis XVI.

On sent bien que, si on l'a désigné de toutes parts, comme l'apologiste du 2 septembre et du 31 mai, comme le défenseur officieux d'Hebert, le citoyen Garat a trop d'esprit pour nous le dire dans la *Clef des Cabinets*. Il est clair qu'il voudroit faire croire qu'aux yeux des électeurs de Versailles, avoir prononcé au roi son arrêt, est un crime tel qu'il fait disparaître toutes les autres bassesses du plus plat de nos révolutionnaires; c'est assurément les peindre bien royalistes. Tout son article semble dire: Voyez combien il sont contre-révolutionnaires, ils ne m'ont reproché que d'avoir lu au roi sa sentence.

Il fait un petit roman de ce qu'il a vu et entendu dans cette assemblée électorale; on sait comment Garat voit et entend. Puis, il déclame contre les journalistes, et trace des plans de contre-révolution. Tout cela d'un ton d'ironie qui ne lui sied pas. Hors du style admiratif, il est dépaycé. Lisons ses plans de contre-révolution, qui ne sont que les siens, et citons une de ses phrases sur les journalistes; on en trouve peu d'aussi belles dans nos cent journaux.

« La nature, dans ses fléaux, nous donne cette image  
» très-fidèle de la puissance que vous exercez sous ces  
» zones où la ligne partage en portions égales et la terre  
» et le ciel; où l'astre du jour dispense sa plus éclatante  
» lumière, et la terre sa plus riche fécondité, pour ainsi  
» promène presque tous les jours la foudre sur les  
» champs les plus fertiles. Mais les fruits de la terre se  
» multiplient et mûrissent sous la tempête qui les menace: tout-à-coup des nuées d'insectes ailés s'avancent  
» entre le ciel et la terre, interceptent tous les rayons  
» du soleil, et au milieu des ténèbres qu'elles répandent  
» sur les campagnes, en dévorent toutes les productions.  
» Ce que n'ont pu faire les tempêtes et la foudre, elles  
» l'ont fait; et pourtant ce sont des insectes! »

Et voilà pourquoi votre fille est muette!

On ne peut se fâcher contre une telle phrase, mais on peut l'examiner.

D'abord, il n'y qu'une zone où la ligne partage également le ciel et la terre. Ensuite la terre ne dispense pas sa fécondité; elle la développe. Sa plus riche fécondité; on ne diroit pas bien que M. Garat a développé, dans cette phrase, sa plus riche imagination. Ce que n'ont pu faire la foudre et les tempêtes, est ridicule; il faut ce que n'ont point fait.

Il y a quelque cruauté à dépecer ainsi un morceau si brillant; mais c'est là notre seule réponse à l'aigle Garat, qui nous traite d'inséctes.

Sur une motion de Boissy-d'Anglas.

On pourroit appliquer à Boissy, ce mot d'un ancien : voilà d'excellens propos hors de propos. Certes, sa motion de remplacer l'assassinat des émigrés par des jugemens, de ne pas les envoyer à l'échafaud, sans avoir légalement constaté ce qu'on appelle leur délit et les motifs de leur émigration, sans s'être assuré si elle n'a pas été déterminée par la force majeure, par une crainte imminente de la mort, par le désir naturel, par la nécessité, en quelque sorte, de suivre un père, un époux, par les affections et les devoirs de la nature; cette motion n'a pu être dictée que par un sentiment de justice et d'humanité; mais on ne pouvoit choisir pour la faire, une circonstance moins opportune.

C'est en vain que Forateur s'est flatté d'intéresser l'amour-propre du conseil, en lui faisant appréhender de laisser à des successeurs une gloire si facile à cueillir; c'est en vain qu'il espéroit les toucher, en leur disant : Pourquoi n'envieriez vous point à d'autres le mérite de déchirer les pages révolutionnaires, d'effacer les loix atroces qui souillent votre code pénal?

Etoit-ce à lui de croire qu'une majorité qui vient de promouvoir Lamarque à la présidence, seroit touchée de cette considération, qu'elle entendroit ce langage? Ne voit-il point que ses derniers pas, comme ceux de la convention, s'impriment dans la fange révolutionnaire? que les hommes modérés doivent borner tous leurs efforts à repousser le mal, sans les consumer à poursuivre le bien? qu'ils doivent, en ce moment, se tenir sur la défensive, comme un général inférieur en force qui attend des renforts?

Que la fin de cette session s'éteigne dans des travaux obscurs, que rien de ce qui peut émouvoir les passions ne soit remis sous ses yeux, ne soit appelé à son souvenir; voilà ce que doivent désirer les amis de l'ordre, les hommes qui pensent comme Boissy. Ils éviteront sans doute à l'avenir de préparer aux éternels révolutionnaires, des triomphes qui accroissent leur audace, et peuvent intimider la foiblesse des honnêtes gens.

Le rapport de Treillard va faire disparaître d'entre les réglemens révolutionnaires, ceux qui, par leur généralité, atteignent les patriotes exclusifs. C'est à la prochaine législature qu'est réservé l'avantage de renverser de fond en comble cette œuvre de barbarie, de brigandage et d'iniquité.

Le directeur du jury, Legras, s'est transporté au Temple, pour interroger MM. Brotier, Lavilleurnois, de Presle et Prolly. Cette nouvelle procédure n'est qu'une tracasserie, c'est une petite aversé après un orage effroyable; le péril est passé. De braves et loyaux militaires ont épargné le sang français, et des juges choisis par le peuple, n'en abreuveront pas le ministre de la justice. Ils reconnoîtront qu'il n'a pas le droit de mettre deux fois des citoyens sous le glaive de la mort, pour le même fait.

Nous devons saisir cette occasion de remarquer que l'imputation de jacobinisme et d'orléanisme, faite à M.

Poly, n'a pas été prouvée. Il a paru bien plus sensible à cette accusation qu'à celle de conspiration et d'embauchage.

Il est étranger, il n'a excité qu'un médiocre intérêt. Mais il est malheureux, et nous regardons comme un devoir de transmettre au public sa dénégation formelle d'avoir été voué au parti des jacobins, ou à celui d'Orléans; dénégation à laquelle il est juste de croire, puisqu'elle n'est contredite, ni combattue, par aucune sorte de preuve.

Bonaparte joint à tous ses autres titres, un ami des Lettres. Non content de les favoriser toutes les fois qu'il en trouve l'occasion, il marque de plus une espèce de respect pour les lieux qui ont vu naître les grands hommes, qui les ont illustrés. Il en a donné une preuve non équivoque à l'égard de Pietone, village près Mantoue, dans lequel le célèbre Virgile, ce père de la poésie latine, a pris naissance. C'est à cette considération que le général l'a exempté de toute contribution. Il a de plus ordonné au commandant de la place de veiller particulièrement à ce qu'il ne soit fait le moindre tort à ses habitans, et que la commune soit indemnisée, autant que possible, de tous les malheurs qu'elle peut avoir souffert dur ant le siège de Mantoue.

Les lettres du quartier général de l'armée de Sambre et Meuse, en date du 6 floréal, nous donnent les détails suivans: L'attaque du camp retranché de Bendorff, faite par les troupes françaises, après le passage du Rhin, le 17 avril, a été une action aussi meurtrière qu'opiniâtre; les républicains ont été repoussés deux fois de suite, avec une grande perte; l'on remarque que les régimens belges au service de l'empereur, se sont sur-tout distingués par un acharnement incroyable: dans les batteries on se battoit corps-à-corps à coups de baïonnette et de sabre; ce combat a coûté beaucoup de sang. Le 18 et le 19, d'autres sanglantes actions ont eu lieu, sur-tout entre la cavalerie des deux armées. Les autrichiens se sont retirés, toujours en combattant, vers leur grande armée campée derrière la Lahn, où elle est retranchée jusqu'aux dents. Immédiatement après ces combats, le général Hoche a déployé toutes ses forces sur un grand front, et il a commencé à les mettre en mouvement pour marcher à l'ennemi. Le général Championnet, de son côté, s'avance par la rive droite, pour se réunir à l'armée qui a passé le Rhin près d'Andernach; par-tout les généraux français font établir de nouveaux ponts de bateaux, sur le Rhin, afin de multiplier les communications entre les deux rives. L'armée se dispose à une attaque générale sur toutes les positions des impériaux, tant en avant que derrière la Lahn. En attendant, les actions entre les troupes légères, deviennent de plus en plus fréquentes; les hussards autrichiens de Barco, donnent sur-tout de l'occupation aux hussards français. D'une autre part, l'aile droite de l'armée de Sambre et Meuse, est en plein mouvement sur le Hundsruck; déjà plusieurs corps ont passé la Nahe à Creutznach, et se portent sur la Seltz, dans la vue, à ce que l'on suppose, d'investir Mayence, ce boulevard de l'empire germanique, du côté de la rive gauche du Rhin.

Les blessés commencent déjà à affluer sur la rive gauche du Rhin ; à chaque instant l'on en ramène un grand nombre , sur-tout à Coblantz ; beaucoup sont cruellement hachés de coups de sabre. Quand finira donc cette cruelle boucherie humaine ?

## CORPS LÉGISLATIF.

### CONSEIL DES CINQ-CENTS.

Séance du 9 floréal.

Les employés réformés des transports militaires dans l'intérieur , exposent au conseil qu'ils se trouvent dans le plus pressant besoin , et qu'ils sont presque tous pères de famille ; ils demandent qu'il leur soit accordé un à-compte sur les indemnités qui leur ont été promises. Renvoyé au directoire exécutif.

Les commissaires du pouvoir exécutif , près l'administration du Pas-de-Calais , exposent que leur traitement est insuffisant , et réclament une augmentation. Renvoyé à la commission des dépenses.

Les administrateurs du département de l'Eure demandent que le corps administratifs soient autorisés à concéder aux hôpitaux , une portion de bois nationaux , en remplacement des biens aliénés desdits hôpitaux.

Le conseil passe à l'ordre du jour.

Trouille obtient la parole pour une motion d'ordre : Vous venez , dit-il , de faire un grand acte de justice en décrétant que la solde des armées de terre seroit payée en numéraire , et que les rentiers et pensionnaires pourroient acquitter leurs contributions en bons de la trésorerie nationale.

Cette mesure que l'humanité vous commandoit , je viens la réclamer en faveur de citoyens qui ne sont pas moins à plaindre , et que vous avez paru oublier ; je veux parler des fonctionnaires civils et militaires de la marine. C'est par la marine que vous mettez fin à cette guerre qui a désolé l'Europe ; c'est par la marine que le perfide gouvernement d'Angleterre sera exécré de la postérité présente , comme il le sera de la génération future ( ici quelques membres se mettent à rire , comme de raison ) : l'orateur retourne ainsi sa phrase ; sera exécré de la postérité future , comme il le sera de la génération présente ( mêmes éclats de rire. )

L'orateur lui-même ne peut s'empêcher de rire de ce pléonasme , auquel il n'avoit pas fait attention , et il continue :

C'est par la marine que vous revivifierez le commerce , et que les canaux de l'abondance trop long tems desséchés , se rouvriront pour nous. La solde des marins est considérablement arriérée. Dernièrement on a envoyé à Brest des fonds pour payer une partie de cet arriéré ; mais on a retenu dessus leurs contributions , de sorte qu'ils ont pu à peine s'appercvoir de ce faible secours. Je pense qu'il est de la justice du conseil d'ordonner qu'au premier floréal prochain , la solde des employés civils et militaires de la marine , leur sera payée en numéraire , et qu'ils pourront payer leurs contributions

( 4 )

en bons de la trésorerie qui leur seront donnés pour l'arriéré de leur solde.

Je demande que ces propositions soient renvoyées à la commission , pour qu'elle fasse incessamment son rapport. Cette demande est vivement appuyée.

Rouyer , rapporteur de la résolution sur la solde des troupes , expose au conseil que l'intention de la commission étoit d'étendre la faveur de la loi aux employés de la marine. La commission y avoit été invitée par plusieurs membres. Mais comme les articles concernant la marine étoient à la fin du projet , et qu'il n'a pas été adopté en entier , le conseil n'a pu en prendre connoissance.

Le conseil est satisfait de cette observation.

Saint-Martin , par motion d'ordre , rappelle ensuite que lors qu'il fut question dans une des dernières séances , de l'établissement d'un impôt sur le sel , Gilbert-Desmolières s'y opposa , en annonçant qu'il s'engageoit à prouver que les recettes suffisoient aux dépenses , et qu'il n'étoit par conséquent pas nécessaire de recourir à de nouveaux impôts ; je demande , en conséquence , que Gilbert-Desmolières soit entendu ,

Gilbert-Desmolières monte aussitôt à la tribune ; il présente dans une long discours le tableau des recettes et des dépenses ; et , après avoir comparé les uns aux autres , il en conclut que les dépenses ordinaires peuvent être facilement couvertes par les dépenses ordinaires , d'où suit que l'établissement d'un impôt sur le sel , seroit inutile , et onéreux au peuple.

Le conseil ordonne l'impression de ce discours , sa distribution , tant aux membres du corps législatif prochain , qu'aux nouveaux députés qui arriveront en prairial ; et renvoie l'examen des observations qu'il contient , à une commission spéciale.

Le directoire dans un message , fait passer les renseignements qui lui avoient été demandés sur le citoyen Beaufort de Saint Domingue , qu'on a inscrit sur la liste des émigrés , parce qu'il a fui son habitation en feu , et s'est retiré en Amérique.

Damolard rappelle à ce sujet que la commission des colonies a fait un rapport sur les réfugiés de Saint-Domingue , en Amérique. Ce rapport , dit il , est en faveur de ces malheureux qui n'ont jamais perdu les sentimens et le caractère de citoyens français , parce qu'ils ne se sont retirés chez un peuple ami , que pour se soustraire aux fureurs des dévasations de nos colonies. Cependant le ministre de la marine s'est permis , pendant que la question étoit encore pendante devant vous , d'écrire au chargé d'affaires de la république , près les Etats Unis , qu'ils étoient considérés comme émigrés ; et depuis l'arrivée de cette lettre , d'infortunés pères de familles , languissent sans ressources , et dans la plus affreuse misère. Je demande qu'il soit adressé un message au directoire , pour savoir si la lettre est telle qu'on nous l'a annoncée , et quelles mesures dans ce cas , il a pris pour en arrêter les funestes effets. Adopté.

Sur la proposition de Fermond , le conseil arrête qu'il sera nommé une commission spéciale pour examiner la dette publique.

J. H. A. POUJADE-L.